

1977 N° 451

II RÉSOLUTION II

THE CONFERENCE

LA CONFÉRENCE

CONSCIENTE de l'importance de la coopération internationale dans le développement économique et social, le Règlement international de 1971 pour le développement et la coopération internationale a été adopté par la Conférence internationale de haut niveau sur le développement et la coopération internationale, tenue à Montréal, au Québec, du 15 au 20 septembre 1971.

DÉCIDE de recommander que les États qui envisagent de devenir parties à la Convention internationale sur l'abolition de la traite des êtres humains, en vertu de la Convention internationale sur l'abolition de la traite des êtres humains, adhèrent à une date aussi rapprochée que possible.

INVITE les États à adhérer à la Convention internationale sur l'abolition de la traite des êtres humains, en vertu de la Convention internationale sur l'abolition de la traite des êtres humains, le plus tôt possible.

CONVIENT de recommander que les États qui envisagent de devenir parties à la Convention internationale sur l'abolition de la traite des êtres humains, en vertu de la Convention internationale sur l'abolition de la traite des êtres humains, adhèrent à une date aussi rapprochée que possible.

© Minister of Supply and Services Canada 1982	© Ministre des Approvisionnementnements et Services Canada 1982
Available in Canada through	En vente au Canada par l'entremise de nos
Authorized Bookstore Agents and other bookstores	agents libraires agréés et autres librairies
or by mail from	ou par la poste au:
Canadian Government Publishing Centre Supply and Services Canada Ottawa, Canada, K1A 0S9	Centre d'édition du gouvernement du Canada Approvisionnementnements et Services Canada Ottawa, Canada, K1A 0S9
Catalogue No. E 3-1977/45	N° de catalogue E 3-1977/45
ISBN 0-660-51007-3	ISBN 0-660-51007-3
Canada: \$5.70	Canada: \$5.70
Other countries: \$6.85	à l'étranger: \$6.85
Price subject to change without notice.	Prix sujet à changement sans avis préalable.